

DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION À LA CANTINE DE SERRES

Valable uniquement pour les enfants inscrits à l'école primaire de Serres à la rentrée scolaire **2023-2024**

À partir de 3 ans, dans la limite des places disponibles

Sous condition d'acceptation de la commune de résidence de l'enfant

**TOUTE MODIFICATION DOIT ÊTRE SIGNALÉE SANS DELAI EN MAIRIE DE SERRES
EN CAS DE GARDE ALTERNÉE UNE FICHE PAR PARENT EST À REMPLIR**

L'inscription ne sera prise en compte qu'après dossier complet
et des règlements à jour des sommes dues en cas de réinscription

Renseignements concernant l'enfant :

Nom, prénom				
Date et lieu de naissance				
Classe fréquentée en septembre 2023				
Inscription (rayez les cases inutiles)	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
À compter du				

Renseignements concernant la famille :

Parent 1

Parent 2

	Parent 1	Parent 2
Nom, prénom		
Adresse		
Date et lieu de naissance		
Courriel		
Téléphone		
Employeur		
Horaires de travail		

L'enfant vit : (cocher la case correspondante, il s'agit également du responsable du règlement)

- chez les deux parents
- chez le père
- chez la mère
- en alternance chez le père et la mère (dans ce cas, remplir une fiche par parent)

**Personnes autorisées à prendre l'enfant en cas départ imprévu en cours de la pause méridienne
(pièce d'identité obligatoire à présenter)**

Nom, prénom, âge, qualité

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Repas sans porc

Fait à

Le

Signature du parent 1

Signature du parent 2

Merci de nous retourner cette fiche avant le 21 juillet 2023

TRES IMPORTANT : faire viser cette inscription par la commune de résidence

VISA DE LA DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE

Commune :

Résidence chez les deux parents ou l'un des parents seulement (justificatif à fournir)

Le montant à facturer à la famille par la Commune de Serres est de

La différence entre ce montant et le coût de revient sera facturé à la commune

À : le

Signature du Maire et cachet de la Mairie